

Et après ?

Le point édition

De la plume au livre

Écrire un pitch :

Deux paragraphes pour accrocher

- Être précis
- Être concis
- Être percutant
- Raconter sans divulguer, voire terminer sur un cliffhanger
- Mots clés
- Mots forts
- Droit au but
- Droit au cœur
- Cœur de cible

Une lettre de présentation

- Vérifier les exigences de l'éditeur en matière de mise en page et de politique éditorial
- S'intéresser à sa ligne éditoriale
- Identifier les ouvrages qui se rapprochent de votre travail
- Se présenter brièvement
- Caractériser le manuscrit en un ou deux mots clés (genre)
- Expliquer la démarche en citant les ouvrages comme exemples de ce qui vous intéresse dans cette ME
- Insérer les enjeux de votre manuscrit
- Faire court

Le chemin éditorial

- Envoyer un pitch et une lettre de présentation avec le manuscrit relu et corrigé
- Qui seront lus en temps et en heure par un.e lectrice ou un.e éditeurice qui décidera si le manuscrit doit être lu
- Le manuscrit sera alors mis en lecture auprès d'un.e professionnel.le
- Si le manuscrit est accepté, il y aura contrat. Faire très attention à la lecture du-dit contrat

Le chemin éditorial

- Le manuscrit passera alors entre les mains d'un.e correcteurice pour l'orthographe et la typographie ainsi que dans celles d'un.e éditeurice pour travailler la forme du texte si nécessaire (et c'est toujours préférable)
- L'ouvrage revient alors à l'auteurice pour acceptation ou refus des différentes corrections (sur papier, de plus en plus rarement, ou en suivi de modifications (il faut alors mettre son ego de côté)
- Ensuite, l'ouvrage sera mis en page par un.e maquettiste
- Puis il repassera entre les mains du ou de la correcteurice à la recherche de coquilles (attention aux césures) dans une version PDF
- Enfin, le roman reviendra à l'auteurice pour dernière relecture et Bon à tirer (BAT)

Le chemin éditorial

- Ce sera peut-être alors le moment de réfléchir à la quatrième de couverture, le résumé qui a pour but d'attirer le lecteur
- Après cela, le texte sera envoyé à l'imprimeur puis au diffuseur / distributeur
- Il sera présenté aux libraires et aux représentants du diffuseur / distributeur
- Et envoyé à différentes personnes pour promotion (cela peut arriver avant sous forme « d'épreuves non corrigées »).

Comment se lit un contrat

- Quand on reçoit un contrat, on doit tout lire de bout en bout
- Vérifier la durée du contrat
- Vérifier le montant de l'à-valoir et des droits d'auteur (pourcentage sur les ventes après épuisement de l'à-valoir)
- Vérifier la répartition des droits pour adaptation ou traduction ainsi que pour une version numérique
- Ne pas hésiter à demander conseil

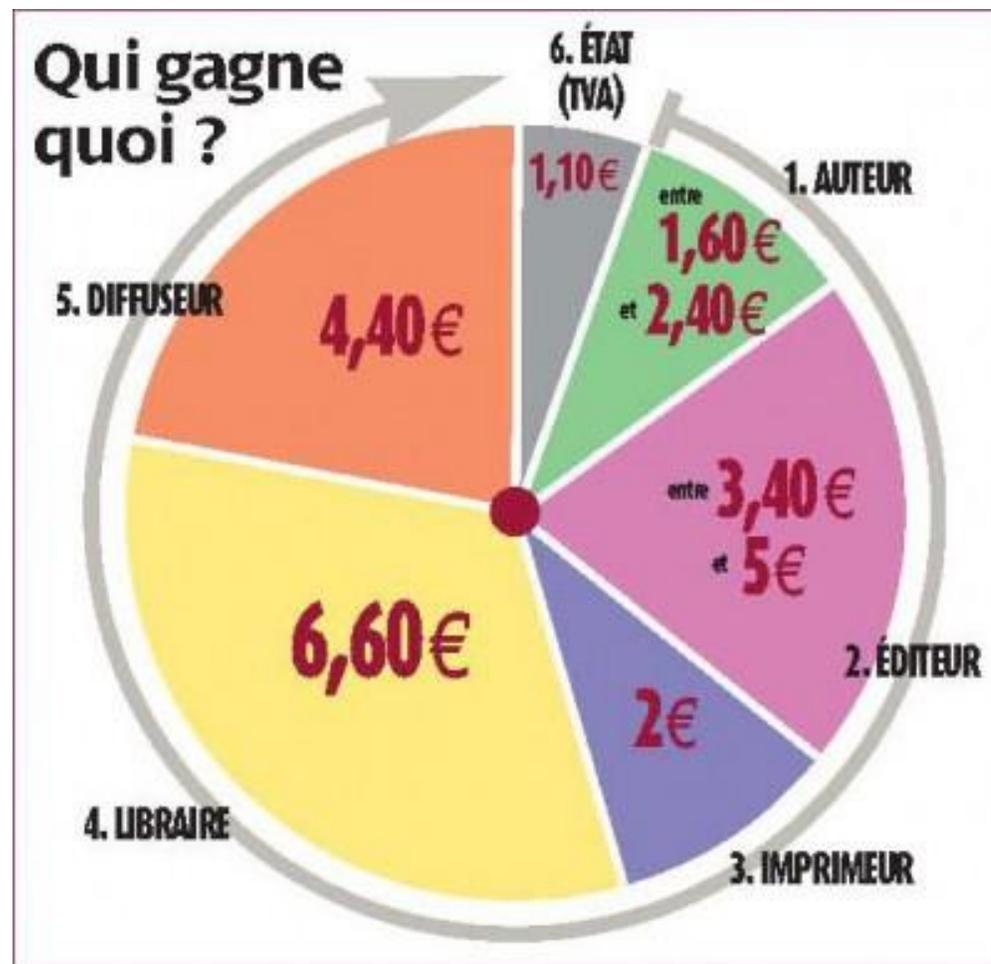
Compte d'auteur ou compte d'éditeur ?

- Un éditeur à compte d'éditeur ne vous fera jamais payer, au contraire, c'est lui qui vous versera de l'argent pour l'exploitation de votre travail
- Un éditeur à compte d'éditeur sera votre partenaire dans le travail éditorial :
- Il se chargera de la correction, de l'édition, de la mise en page et de la promotion de l'ouvrage ainsi que de sa diffusion / distribution
- Plutôt qu'un éditeur à compte d'auteur, préférer l'auto-édition si le travail acharné vous convient

Contrat, ce qu'on peut négocier

- La durée du contrat : préférer une durée limitée quitte à la reconduire tacitement : la plupart des livres ont une durée de vie de trois ans après laquelle on a du mal à les trouver
- Le pourcentage de droits d'auteurs et l'à-valoir (ce qui est nettement plus difficile quand on débute) :
- demander éventuellement un échelonnement des ventes si les ventes sont bonnes (à partir de 3000 exemplaires vendus par exemple)
- On peut aussi choisir de baisser l'à-valoir pour toucher plus rapidement des droits.
- Les droits d'auteur n'excèdent que rarement 10 % ou 12% pour un best-seller.

La répartition du prix du livre



Répartition des gains pour un livre vendu 20 euros.

Ce qui change avec le numérique

Baisse des coûts

- De fabrication, stockage, transport...
- Mais il faut encore...
 - Corriger les livres !
 - Fabriquer les fichiers
 - Les acheminer
 - En parler...

Et l'autoédition ?

Directement de l'auteur au point de vente (ou au lecteur !)

- Gain net... en théorie
- ... mais sur Internet, nul ne vous entend crier
- Qui fait la direction d'ouvrage ? La promotion ?
- → Quel volume de vente ? Comment entrer dans les centrales d'achat ?
- Le mirage de la longue traîne

C'est un métier de patience...

Mode de rémunération

- L'éditeur verse un **pourcentage** sur les ventes
 - GF : 8 à 12 % PVP / 5 à 8 % en jeunesse (*en mutation...*)
 - Poche : 5 % PVP
 - Numérique : 30 % / 50 % PVP
 - Autres adaptations : 50 % part éditeur
- Il *devrait* verser une **avance** sur droits (à-valoir)
 - « Remboursée » sur les ventes
 - Reste acquise
 - *n* k€ en SF&F (et encore...)
 - L'éditeur fournit l'état annuel des ventes

Les droits sur une œuvre de l'esprit

Droit moral

- Respect de l'œuvre (intégrité)
- Paternité
- Divulgation
- Retrait (repentir)

INALIÉNABLE

Droits patrimoniaux

- Reproduction
- Représentation
- Distribution

CESSIBLES

Vos droits inaliénables

- L'auteur d'une œuvre originale peut jouir d'un droit d'auteur, il bénéficie de tous ses avantages du fait de la seule création de l'œuvre sans accomplir une quelconque formalité
- Il lui est attribué un droit de propriété incorporel exclusif qui est opposable à tous. Son œuvre est protégée à partir du jour de sa réalisation quel que soit son genre, sa forme, sa destination ou son mérite.
- Mais toute œuvre doit remplir deux conditions pour être protégée : l'originalité et le support physique (une idée n'est pas une œuvre).

Et maintenant... à vos claviers, à vos stylos, à vos écrits.

